

CHRU MONTPELLIER
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE

Le 13 juillet 2012

Je s - e
28/7/2012

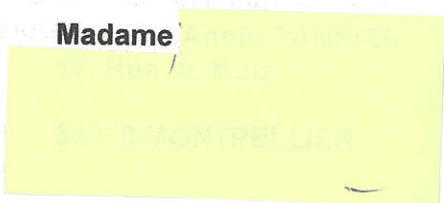
**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Madame

Directeur
Eric MARTINEZ
04 67 33 93 06
e-martinez@chu-montpellier.fr

Secrétariat
04 67 33 93 47
ddp-aj@chu-montpellier.fr
Télécopie
04 67 33 08 11

Nos références à rappeler :
EM/ACD/CC/CS/196291
Affaire suivie par : Cécile Sarda
☎ 04.67.33.01.77



**DROITS DU PATIENT
CRUQPC**
AFFAIRES JURIDIQUES
Attachée d'Administration Hospitalière
Aude CUDENNEC-DOMENGES
04 67 33 91 92
a-cudennec_domenges@chu-montpellier.fr

**OBJET : VOTRE CORRESPONDANCE DU 28 JUIN 2012, REÇUE DANS MES
SERVICES LE 4 COURANT**

Adjoints Administratifs
Christine CAUSSE
Cécile SARDA
04 67 33 01 77

Madame,

AFFAIRES JURIDIQUES
Attaché d'Administration Hospitalière
Laurent BOURGUE
04 67 33 93 36
l-bourgue@chu-montpellier.fr

J'ai bien été destinataire de votre correspondance référencée en objet, par laquelle vous nous avez communiqué copie de la lettre que vous avez adressée à Monsieur le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté aux fins d'une inspection.

ASSURANCES
Technicien Supérieur Hospitalier
Julien LEMOINE
04 67 33 67 50
j-lemoine@chu-montpellier.fr

C'est avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance de vos différentes remarques exprimées suite à votre prise en charge dans l'Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques & Hospitalisation de Courte Durée de l'Hôpital Lapeyronie du 14 au 15 décembre 2011, puis à votre hospitalisation au sein de la Clinique Euzières de l'Hôpital La Colombière du 15 au 19 décembre 2011.

**ORGANISATION, CONTRÔLE
ET SUIVI INTERNES, ASSOCIATIONS**
AFFAIRES JURIDIQUES
Attachée d'Administration Hospitalière
Claude LICINI
04 67 33 23 11
c-licini@chu-montpellier.fr

Alors que vous n'auriez reçu aucune information sur les conditions de votre admission en soins sans consentement (soins à la demande d'un tiers), vous estimez abusive votre hospitalisation à la Clinique Euzières.

Par votre correspondance, vous avez alors souhaité partager le mauvais vécu de cette prise en charge et témoigner des conditions globales d'accueil et de séjour dans cette dernière unité.

Après avoir donné une description de l'accueil qui vous aurait été réservé, puis avoir livré vos observations quant à la chambre d'isolement ; vous vous étonnez que la prise en charge des patients dans ce service ne s'articule pas autour de la notion de projet de soins.

Outre le manque d'activités proposées, vous considérez par ailleurs que les rencontres avec les médecins, les prises de traitements, les repas et les pauses cigarettes sont trop brefs.

Vous soulignez également un certain manque de propreté des locaux que vous qualifiez de "vétustes".

Vous mettez enfin en exergue l'attitude jugée autoritaire, peu aimable et peu courtoise qu'adopterait le personnel soignant de ce service.

Dès lors, vous évoquez le traumatisme qu'a occasionné cette hospitalisation et souhaitez que les conditions de séjour actuelles soient examinées afin de pouvoir envisager une amélioration de la qualité de la prise en charge dans cette unité.

J'ai pris note de l'ensemble de vos observations et demandé qu'une enquête soit réalisée, dans les meilleurs délais.

Dès que cette enquête sera terminée, je vous communiquerai les coordonnées du médiateur de l'établissement, dont il conviendra de vous rapprocher pour le traitement de votre réclamation.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des Affaires Juridiques,



Eric MARTINEZ